



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 108232

Texte de la question

Dans son récent rapport public annuel, la Cour des comptes rend compte des difficultés qui président à l'implantation du musée national du sport. M. Georges Ginesta demande à Mme la ministre des sports de bien vouloir lui faire un point rapide de la situation et les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que perdure cette institution.

Texte de la réponse

Dans son rapport public 2011, la Cour des comptes a publié le résultat de son enquête sur la gestion du Musée national du sport de 2006 à 2009. La Cour porte un jugement assez sévère sur cette période de la vie du musée, érigé depuis 2006 en établissement public administratif. Des actions ont été engagées, qui permettent d'envisager l'avenir de cet établissement avec davantage de sérénité. Si cet établissement reste relativement fragile par son histoire, son implantation dispersée, sa surface financière et l'effectif réduit de ses personnels, le ministère des sports, qui exerce la tutelle, entend le conforter et lui permettre de franchir dans les prochaines années un nouveau cap dans son développement. Le contrat de performance, signé le 11 février 2010 pour la période 2010-2012, a fixé au musée les objectifs généraux suivants : être le musée de l'identité sportive, faire connaître l'éthique du sport, montrer comment le sport est le reflet de la société d'un point de vue historique, sociologique et anthropologique, conserver et valoriser les collections. Des moyens significatifs lui sont alloués sur les crédits du programme 219 (sport) (4 ETPT supplémentaires et 1,8 Meuros de subventions exceptionnelles sur les exercices 2010 et 2011), afin de lui permettre de gérer l'importante phase transitoire qui s'est ouverte en 2010, se traduisant par la libération, en février 2011, des locaux mis à disposition par la ville de Paris au sein du Parc des Princes. Cette phase s'achèvera, à compter de 2013, par l'installation du musée et de ses réserves au sein du nouveau stade dont la construction a été décidée par la ville de Nice. Le musée effectue le récolement des collections selon les règles posées par le ministère de la culture pour les musées nationaux de France. Ce récolement permet de mieux connaître la richesse de son patrimoine qui, selon son conservateur, en ferait le deuxième musée des sports généraliste au monde, après celui du Comité international olympique. Le projet scientifique et culturel a été approuvé par le ministère de la culture. Ce projet permettra à l'établissement d'avoir un cadre pour son action, et notamment pour préparer son installation à Nice. Au terme de cette évolution, le musée disposera enfin de surfaces d'exposition, d'une capacité d'accueil du public et de chercheurs ainsi que d'espaces destinés à ses réserves, à la hauteur de l'ambition portée par le ministère des sports pour cet établissement. Le protocole signé le 27 mai 2010 entre le secrétaire d'État aux sports, la ville de Nice et le musée national du sport prévoit la mise à disposition du musée d'une surface utile de 5 200 m² au sein du futur grand stade. Le musée national du sport a transmis, en février 2010, à la ville de Nice le projet de programme détaillé de ses futurs locaux, puis début 2011 la note muséale. Un crédit de 0,5 Meuros en autorisations d'engagements (AE) et 0,15 Meuros en crédits de paiement (CP) est inscrit en de loi de finances pour 2011 (programme « sport ») pour les études préalables aux aménagements intérieurs et au mobilier des réserves qui seront à la charge de l'établissement, dont le coût sera de l'ordre de 5 Meuros. L'installation du musée à Nice ne signifie pas ipso facto l'abandon de la galerie d'exposition située 93, avenue de France à Paris, inaugurée en

juin 2008, et qui a accueilli plus de 25 000 personnes depuis son ouverture. Dans l'hypothèse où le bail des locaux loués par le ministère chargé des sports ne serait pas renouvelé en 2013 par décision du propriétaire, il peut être envisagé de lui demander un dédommagement pour les travaux entrepris pour l'installation de la galerie. Si, d'autre part, le ministère des sports décidait de ne pas renouveler le bail, cela n'empêcherait pas une reprise du bail au nom du musée pour les surfaces d'exposition dont il a besoin. Dans l'attente d'une décision, le musée poursuit ses efforts pour accroître sa notoriété par des actions de communication, l'organisation d'animations notamment à l'intention des plus jeunes et d'expositions temporaires : le succès qu'il a rencontré lors des journées du patrimoine en septembre 2010 (environ 1 500 personnes pendant le week-end) montre qu'un tel établissement a toute sa place au sein du paysage culturel, éducatif et sportif français.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108232

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4737

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6656